

### Appel à Candidature (1<sup>er</sup> appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Division Ressources** au niveau de la Direction Régionale Kénitra Khémisset relevant du Pôle Réseau.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils requis	Compétences
<b>Chef de Division Ressources</b>  <b>Direction Kénitra Khémisset</b>  <b>Pôle Réseau</b>	-Chef de Division et assimilé ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef d'Agence ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef de Service ou assimilé ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 3 ans dans le poste ; Ou -Cadre de formation Bac+3 (licence ou équivalent) minimum, ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 5 ans à la CNSS.	-Connaissance des métiers et de l'organisation de la CNSS ; -Connaissance de la réglementation régissant les marchés publics ; -Connaissance des techniques de la gestion administrative du personnel ; -Maîtrise des techniques de la comptabilité et budgétaire ; -Maîtrises des outils de reporting ; -Connaissance des outils informatiques ; -Capacité à encadrer, animer et superviser une équipe de travail ; -Capacité organisationnelle ; -Qualités relationnelles ; -Capacités d'analyse et esprit de synthèse.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2021@cnss.ma** au plus tard le **07 MAI 2021** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

**(\*) L'ancienneté**

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

**Hassan BOUBRIK**  
**Directeur Général**